



## DEMANDE DE CARNET DE TRAVAIL

Je soussigné(e):

**Demande (à marquer d'une croix dans la colonne de droite):**

<b>ROUGE</b>	Carnet de travail à couverture rouge valable pour : F.T. chiens de chasse, Ring, Mondioring, Concours en Campagne, Teckels, Terriers, Chiens Courants, ECU	Normal	€ 11,06	
		Barré (chien sans pedigree) avec carte de travail	€ 12,90 € 2,56	
<b>ORANGE</b>	Carnet de travail à couverture orange valable pour : Chien d'accompagnement (CA), PCU*, SchH.*, Chp. (FCI), le Cer- dend (AD), Rescue Dog (RD)  <i>*carte de travail nécessaire</i>	Normal	€ 11,06	
		Barré (chien sans pedigree) avec carte de travail	€ 12,90 € 2,56	
		Barré (chien sans pedigree) sans carte de travail	€ 12,90	
<b>BLEU</b>	Carnet de travail à couverture bleue valable pour : obéissance, eau, obéissance	Normal	€ 9,23	
		Barré (chien sans pedigree)	€ 13,64	
<b>VERT</b>	Carnet de travail à couverture verte valable pour : le programme Agility	Normal	€ 8,93	
		Barré (chien sans pedigree)	€ 11,45	
<b>REC</b>	Je désire que le ou les carnet(s) de travail dont il est question ci-dessus me soi(ent) envoyé(s) sous pli recommandé.		€ 6,37	

**Je paierai à la réception de la facture au moyen du bulletin de versement qui y sera joint.**

Comme mesure de transition et jusqu'à nouvel ordre la procédure pour l'obtention d'un carnet barré ou d'une carte de travail est la suivante :

**1. Nouvelles demandes pour les carnets barrés bleus, verts ou rouge .**

Le propriétaire du chien doit joindre au formulaire de demande une copie du « Test de Comportement Social ». Si l'attestation de comportement social n'est pas jointe, le chien devra être contrôlé, par les services de la SRSH, sur son identification avant la délivrance d'un carnet de travail.

**2. Renouvellement d'un carnet barré bleu ou vert .**

Les conducteurs qui possèdent déjà un carnet barré ou une carte de travail, donc pour le test obligatoire de « comportement social », doivent joindre à la demande de renouvellement une copie du passeport européen du chien (la page de garde et les pages 2 et 3, qui démontre que le chien est identifié). Les demandes non accompagnées des documents susmentionnés ne sont pas acceptées.

**3. Demande pour un carnet orange barré pour le GHP/PCU dans la section 1 C.**

Le propriétaire du chien doit joindre au formulaire de demande une copie du « Passeport européen » (la page de garde et les pages 2 et 3, qui démontre que le chien est identifié). Si la copie du passeport européen n'est pas jointe, le chien devra être contrôlé sur son identification par les services de la SRSH avant la délivrance d'un carnet de travail.



SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

\*\*\*

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

\*\*\*

Tot verbetering van de hondenrassen in België

**Chien :**

Nom du chien			
Race			
N° de Pedigree		Date de naissance	
N° de Tatouage		N° de Chip	
Sexe	<input type="checkbox"/> Mâle	<input type="checkbox"/> Femelle	

**Propriétaire :**

Référence informatique :

Nom		<input type="checkbox"/> Madame / Mademoiselle			
Prénom		<input type="checkbox"/> Monsieur			
		<input type="checkbox"/> Monsieur & Madame			
Rue		N°		Tel	
CP		Localité		E-mail	

Date:

Signature :

------------------

**N.B.:** Si le chien pour lequel la demande est introduite est déjà enregistré à la SRSH mais que son pedigree n'est pas encore au nom du demandeur (= propriétaire), alors le pedigree original (pas de photocopie) doit être joint et les frais d'enregistrement d'un montant de 21,13 EUR (frais de recommandé inclus) sont dus.

Pour les chiens imports, pas encore enregistrés à la SRSH, la procédure « enregistrement de chien import » doit d'abord être appliquée et les frais y afférents qui s'élèvent à 70,52 EUR sont dus.

(SRSH-01/01/2010)